COTISATIONS ANNUELLES SAISON 2026

Version du 26 août 2025
Sera soumis au vote des adhérents lors de l'AG d'octobre 2025

Licence FFTRI ADULTES	Part Licence	Part assurance (obligatoire)	Part club	Total à régler
Compétition	107,70	4.8[(1)]	145	257.5
		5.45		258.15
		190		442.7
Loisir	55,70	4.8[(1)]	145	205.5
		5.45		206.15
		190		390.7

Licence FFTRI JEUNES	Part Licence	Part assurance (obligatoire)	Part club	Total à régler
Enfants nés entre 2020et 2017 (mini poussin et poussin)	32,70	4.8[(1)]	130	167.5
		5.45		168.15
		190		352.7
Jeunes Nés entre 2016 et 2007 (pupille à junior)	32,70	4.8[(1)]	190	227.5
		5.45		228.15
		190		412.7

[(1)] Minimum assurance obligatoire

Nous consulter en cas de prise de licence paratriathlon

<u>Réductions</u> :

- Réduction de 50% sur les licences FFTRI junior et + jeune si les 2 parents sont licenciés ou s'ils sont frère ou sœur (fournir photocopie du Livret de famille)
- Réduction de 25% de la part club à partir de la 2ème personne de la même famille. La réduction s'applique sur la plus petite part. Cette réduction ne s'appliquera que si les cotisations prises en considération n'ont pas déjà profité d'une autre réduction.
- Réduction de 20€ de la part club pour les étudiants sous réserve de présentation de la carte étudiant.
- Déduction de 39.50 € (correspondant à la licence dirigeant avec assurance à 4.80€) de la part club pour les licenciés au club s'engageant pour la saison complète dans l'encadrement de séances, l'arbitrage et le Comité Directeur. Attention, ceux qui prendront seulement une licence dirigeant, bien choisir l'assurance à 4.80€, le club règle le coût de cette licence.

Club **TRIATHLON MANOSQUE** Siège social : c/o Mme Sylvia LENOIR
75 ALLÉE DE l'ABBÉ FERAUD, 04100 MANOSQUE
Site Internet : www.triathlon-manosque.com

- Le règlement peut se faire en 3 chèques maximum qui seront remis lors de l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre. La totalité du règlement (licence + part club) doit être fait à l'ordre du TRIATHLON MANOSQUE.

- La part club peut être réglée avec des **« coupons sport » uniquement** délivrés par ANCV.

- Par carte bancaire lors de la prise de licence sur le site de la FFTRI *(depuis 2024)*
  Infos paiements CB :

** les demandes de licence avec paiement en ligne évitent aux licenciés de devoir imprimer le récapitulatif de la demande, la signer et la remettre au club,*

** le club valide le montant de la part club avant paiement/débit, le montant indiqué par défaut sera donc modifié pour tenir compte des éventuelles réductions, PASS SPORT.....*

IMPERATIF : en cas de prise de licence pour plusieurs membres d'une même famille, les demandes doivent être faites en même temps, à défaut les réductions ne seront pas appliquées.

Notre club participe à l'opération PASS'SPORT, si vous êtes concernés n'oubliez pas de nous fournir le code reçu par mail et de faire votre demande de licence avant la fin de l'opération.

En cas d'adhésion en cours de saison, outre la part fédérale qui sera due en totalité, la part club sera due pour les trimestres restants.

Tenues :

Différentes tenues dont une tenue de course « trifonction », négociées aux meilleurs prix par le club, vous seront proposées au cours de la saison. Elles seront à la charge des adhérents.